



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses****Réunion commune d'experts sur le Règlement annexé
à l'Accord européen relatif au transport international
des marchandises dangereuses par voies de navigation
intérieures (ADN) (Comité de sécurité de l'ADN)****Vingt-deuxième session**

Genève, 21-25 janvier 2013

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Rapports des groupes de travail informels**Projet de compte rendu de la dixième réunion du groupe de
travail informel sur la formation des experts****Soumis par la Commission Centrale pour la Navigation du Rhin
(CCNR)¹**

1. Le groupe de travail informel sur la formation des experts a tenu sa dixième réunion les 12 et 13 septembre 2012 à Ludwigshafen sous la présidence de M. Bölker (Allemagne). A cette réunion ont participé des représentants des États suivants : Allemagne, Autriche, Pays-Bas et Suisse. Les associations non-gouvernementales suivantes étaient représentées : Union européenne de la navigation fluviale (UENF), Conseil européen des fédérations de l'industrie chimique (CEFIC), European River-Sea Transport Union (ERSTU) et Comité pour la prévention des accidents de travail en navigation intérieure (CIPA).

I. Approbation de l'ordre du jour

CCNR-ZKR/ADN/WG/CQ/2012/15 (Ordre du jour)

CCNR-ZKR/ADN/WP.15/AC.2/2012/23 (Compte rendu de la neuvième session)

2. L'ordre du jour et le compte rendu sont approuvés sans modifications.

¹ Diffusé en langue allemande par la Commission centrale pour la navigation du Rhin sous la cote CCNR/ZKR/ADN/WP.15/AC.2/2013/3.

II. Programme de travail

CCNR-ZKR/ADN/WP.15/AC.2/21/INF.23 (Programme de travail)

3. Le groupe de travail informel examine le programme de travail et charge le secrétariat de la CCNR de soumettre le programme de travail actualisé pour la période 2013 - 2014 au Comité de sécurité ADN pour adoption.

4. Le président indique qu'une délégation non germanophone a fait part de son souhait de participer à la prochaine réunion du groupe de travail informel. Il prie la CCNR de vérifier la possibilité de prévoir une interprétation.

5. Le président constate que le Comité administratif ADN a décidé de modifier la dénomination du groupe de travail informel et d'étendre son mandat aux aspects liés à la formation des experts.

III. Adaptation permanente du catalogue de questions ADN 2011 (Point 1 du programme de travail)

CCNR-ZKR/ADN/WG/CQ/2012/13 – Com. Secr. (Propositions de nouvelles questions à incorporer au catalogue de questions 2013)

CCNR-ZKR/ADN/WG/CQ/2011/14 final rev. 1 – Com. Secr. (ADN 2013 – Général)

CCNR-ZKR/ADN/WG/CQ/2011/13 final rev. 1 – Com. Secr. (ADN 2013 – Chimie)

CCNR-ZKR/ADN/WG/CQ/2011/12 final DE et FR – Com. Secr. (ADN 2011 Gaz)

ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2011/4 à 17 – Com. Secr. (Documents confidentiels, Questions de fond ADN 2011)

CCNR-ZKR/ADN/WG/CQ/2012/9 – Com. BE (Observations)

CCNR-ZKR/ADN/WG/CQ/2012/7 – Com. Secr. (Question 232 03.0-04)

CCNR-ZKR/ADN/WG/CQ/2012/11 – Com. NL (Question A-11)

CCNR-ZKR/ADN/WG/CQ/2012/17 – Com. NL, BE (Remarques des délégations néerlandaise et belge concernant le catalogue de questions)

6. Le groupe de travail informel estime qu'il conviendrait que le nouveau catalogue de questions entre en vigueur simultanément dans tous les Etats contractants. Le secrétariat de la CCNR estime que le catalogue de questions pourrait entrer en vigueur le jour de sa validation par le Comité administratif ADN avec un délai transitoire de six mois. Le Comité de sécurité ADN pourrait prendre une décision dans ce sens.

7. Le groupe de travail informel décide de supprimer intégralement dans le catalogue de questions l'objectif d'examen 4.2, Densité et volume des liquides. Avec la suppression de la référence à la température dans la définition du "degré de remplissage", le calcul n'est plus nécessaire. Les questions concernant ce thème peuvent par conséquent être supprimées.

8. La délégation néerlandaise est invitée à soumettre en concertation avec le groupe de travail informel Matières une définition pour "pression critique".

9. Le groupe de travail informel décide d'utiliser systématiquement kPa au lieu de bar pour la suite de ses travaux.

A. Comparaison des versions allemande et française (Point 1.1 du programme de travail)

10. Le groupe de travail informel décide de convenir ultérieurement d'une procédure pour la comparaison de la version allemande actuelle du catalogue de questions et de la

version française (janvier 2010). Le président et le secrétariat de la CCNR fixeront si possible prochainement une date pour la comparaison des deux versions dans le cadre d'un groupe restreint.

B. Catalogue de questions ADN 2013 (Point 1.3 (nouveau) du programme de travail)

CCNR-ZKR/ADN/WG/CQ/2012/16 – Com. NL (proposition de nouvelles questions concernant les matières présentant un risque pour l'environnement et les prescriptions transitoires).

11. Le groupe de travail informel adapte les questions à choix multiple du catalogue de questions ADN 2011 aux modifications apportées au règlement annexé à l'ADN 2013. L'adaptation des questions de fond n'étant pas nécessaire, l'utilisation des questions actuelles peut se poursuivre. Le groupe de travail informel invite le secrétariat de la CCNR à incorporer ces modifications dans la version française et à soumettre les deux versions au Comité de sécurité pour adoption.

12. Le président se déclare disposé à documenter l'état actuel des travaux concernant les différentes questions figurant dans le catalogue de questions avec la date des décisions respectives du Comité de sécurité ADN. Il constate que la version révisée du catalogue de questions correspond au règlement annexé à l'ADN 2013.

IV. Examen de l'expert ADN (Point 2 du programme de travail)

A. Instructions relatives à l'examen d'experts ADN (ADN, Chapitre 8.2) (Point 2.1 du programme de travail)

CCNR-ZKR/ADN/WP.15/AC.2/2012/22 – Com. Secr. (Lignes directrices du Comité administratif pour l'utilisation du catalogue de questions pour l'examen d'expert ADN (ADN, chapitre 8.2))

13. Le groupe de travail informel révisé les lignes directrices pour l'utilisation du catalogue de questions et charge le secrétariat de la CCNR d'en assurer la publication sur les sites Internet de la CCNR et de la CEE-ONU après adoption par le Comité administratif.

14. Le groupe de travail informel décide d'adapter les lignes directrices pour l'utilisation du catalogue de questions afin de tenir compte de la suppression de l'objectif d'examen 4.2, Densité et volume des liquides, dans le catalogue de questions Gaz.

15. Le groupe de travail informel décide d'incorporer aux lignes directrices pour l'utilisation du catalogue de questions, pour tous les gaz mentionnés dans les questions de l'objectif d'examen 4 (numéros ONU 1978, 1010, 1011, 1969 et 1077), les tableaux qui y sont déjà mentionnés, présentant les modifications spécifiques du volume des matières en fonction de la température. Les délégations néerlandaise et allemande sont invitées à soumettre des tableaux appropriés.

B. Examen du questionnaire "Etat des lieux concernant les formations et examens conformément au chapitre 8.2 de l'ADN"

CCNR-ZKR/ADN/WP15/AC2/19/INF.8 (Questionnaire)
WP.15/AC.2/19/INF.19 – Com. BE (communication de la Belgique)
CCNR-ZKR/ADN/WG/CQ/2011/17 – Com. CH

CCNR-ZKR/ADN/WG/CQ/2011/18 – Com. DE (Retour d'information de l'Allemagne)
CCNR-ZKR/ADN/WG/CQ/2011/19 – Com. NL (Retour d'information des Pays-Bas)
CCNR-ZKR/ADN/WG/CQ/2011/23 – Com. AT (Retour d'information de l'Autriche)
CCNR-ZKR/ADN/WG/CQ/2011/24 – Com. RS (Retour d'information de la Serbie)
WP.15/AC.2/21/INF.2 – Com. RO (Retour d'information de la Roumanie)
CCNR-ZKR/ADN/WG/CQ/2012/18 – Com. DE (Résumé des réponses aux questions concernant la formation)

16. Le groupe de travail informel décide d'examiner le questionnaire à une date ultérieure. Un résumé des contributions disponibles à ce jour a déjà été distribué sous la cote CCNR-ZKR/ADN/WG/CQ/2012/18.

C. Harmonisation du chapitre 8.2 "Prescriptions relatives à la formation" avec l'ADR (Point 2.3 du programme de travail)

WP.15/AC.2/18/INF.4

WP.15/AC.2/18/INF.7

CCNR-ZKR/ADN/WP.15/AC.2/38, V., I., para. 29

CCNR-ZKR/ADN/WG/CQ/2012/5 – Com. DE (Sensibilisation à la sécurisation)

CCNR-ZKR/ADN/WG/CQ/2012/19 – Com. DE (expression "par écrit")

17. La délégation allemande indique qu'aucun entretien concernant l'harmonisation de la formation des experts n'a encore eu lieu avec les experts de l'ADR. Elle propose de procéder à une comparaison des prescriptions correspondantes dans les différents règlements et de présenter cette comparaison au cours de la prochaine réunion.

18. La délégation allemande indique qu'elle abordera la question de l'interprétation de l'expression "par écrit" au cours de la réunion commune et estime que cette expression et les conditions générales correspondantes devraient être définies clairement dans l'ADN.

19. Le groupe de travail informel examine le recours à des logiciels pour l'examen d'expert ADN. Il est favorable au principe de pouvoir passer l'examen sur un ordinateur. Il recommande toutefois que ceci soit clairement indiqué dans le règlement, par exemple dans la partie 8.2. Il convient de s'assurer que les examens passés par écrit et ceux passés sur ordinateur pourront être reconnus comme étant équivalents. Le groupe s'accorde sur le principe que les examens sur ordinateur devront aussi être passés sous la surveillance et dans les locaux de l'autorité compétente ou dans les locaux du centre d'examen désigné par l'autorité compétente. Les textes admis du règlement relatif aux marchandises dangereuses et du CEVNI ou les règlements de police basés sur ces derniers ne devront être utilisés que sous forme imprimée. L'utilisation de la version électronique des prescriptions ne devra pas être admise.

20. Le groupe de travail informel examine en outre la possibilité de réviser l'attestation relative aux connaissances particulières de l'ADN. Le modèle pourrait reprendre le format de carte de crédit à l'instar de l'ADR. Une délégation observe qu'il conviendra de tenir compte aussi de l'aspect financier susceptible de résulter du faible nombre d'unités à produire.

D. Réussite à l'examen concernant les cours de spécialisation

CCNR-ZKR/ADN/WG/CQ/2012/3 – Com. DE (Réussite à l'examen)

21. La délégation allemande présente sa proposition de modification concernant la formation d'expert.

22. Le groupe de travail informel recommande à la délégation allemande de soumettre avec quelques adaptations sa demande de modification des prescriptions concernant la réussite à l'examen portant sur les cours de spécialisation au Comité de sécurité ADN pour décision. Le groupe de travail informel appuie la proposition de la délégation allemande.

V. Clarification de questions générales relatives au catalogue de questions (Point 3 du programme de travail)

23. Le groupe de travail informel examine les questions générales concernant le catalogue de questions. Aucune décision n'est prise.

VI. Calendrier

24. Le groupe de travail informel décide que la prochaine réunion aura lieu au siège de la CCNR, au Palais du Rhin, à Strasbourg. La réunion aura lieu les 20 et 21 mars 2013 (sous réserve de confirmation par le secrétariat de la CCNR). La réunion débutera le premier jour à 14 heures et s'achèvera le deuxième jour à 16 heures.
